

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER
M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

1 - Mise à disposition des équipements sportifs pour les collèges – Modification des tarifs

Jean-Michel TRIDON

Le Conseil Départemental vient de nous informer du montant des dotations applicables pour l'année 2025/2026 selon la convention établie en 2022 pour une durée de cinq ans.

Les nouveaux tarifs horaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 seront les suivants :

- 1) Piscines
 - Piscine (quel que soit le nombre de couloirs)53.75 €/heure

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, entérine ces nouveaux tarifs.

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Véronique HOVART



Le Président,
Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

2 - Mandat spécial pour la participation d'un élu au Conseil d'orientation d'intercommunalités de France – Paris – 24 juin 2026

Hubert DE FEYDEAU

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt communautaire, par un ou plusieurs membres du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil communautaire du 05 mai 2022 – délibération CC05052022_27.

M. Pierrick TRANCHEVENT se rendra à Paris pour participer au conseil d'orientation d'Intercommunalités de France le mercredi 24 juin 2026. En raison de la canicule, cette réunion a été proposée en visioconférence. Il vous est donc demandé de rembourser les frais d'annulation du transport pour un montant de 38 euros

Conférant le caractère de mandat spécial à ces déplacements.

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, valide ce mandat spécial.

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART

A blue ink signature, appearing to be 'V. Hovart', written in a stylized, cursive script.

Le Président,

Adrien MOTTAIS

A black ink signature, appearing to be 'A. Mottais', written in a stylized, cursive script.

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

3 - ECONOMIE – Aide à l'immobilier d'entreprises – Attribution

Valérie JONES

Vu les délibérations en dates du :

- 29 mars 2018,
- 24 avril 2025,
- 05 février 2026,

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 12 Mai 2026, Mayenne Communauté a accordé à la SCI ARHUIS IMMOBILIER une Aide à l'Immobilier d'Entreprise d'un montant de 11 500 €. Cette aide intervient notamment dans le cadre d'un projet d'extension commerciale et de reprise d'un bâtiment à l'abandon.

Après sollicitation reçue de la part des gérants, il vous est demandé de modifier ladite subvention pour prendre en compte des travaux en remplacements d'autres initialement indiqués. Les montants de la subvention restent inchangés.

Ainsi :

Aide à l'immobilier d'entreprise (commerces) de moins de 10 salariés :

Observant la demande de la SCI « ARHUIS IMMOBILIER », propriétaire des locaux et agissant pour le compte de la société d'exploitation « ARHUIS HOTELS » plus communément connu sous le nom de LE

GRAND HÔTEL, de réaliser des travaux de réaménagement et de modernisation, il vous est proposé de valider la demande d'aide ci-dessous :

Règlement		Dossier N° 30 : Le Grand Hôtel_Commerce
Maitrise d'ouvrage	Ø	ARTIZEN
Bénéficiaire	Les commerces ayant une surface commerciale supérieure ou égale à 20 m²	2 rue Ambroise de Loré, 53100 Mayenne
Projet	Travaux de construction, extension, réhabilitation et aménagements extérieurs et intérieurs de locaux	Aménagements intérieurs & extérieurs
Secteur d'activité	Les commerces de proximité avec un point de vente et du personnel présent pour l'accueil et l'encaissement, proposant à la vente des articles neufs ou de seconde-main Les activités éligibles sont : Les alimentations générales, les supérettes, les traiteurs, les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, cavistes...), Les cafés, hôtels, restaurants, bars, tabacs, presses, Les commerces de détail (livres, prêt à porter, chaussures, bricolage, maroquinerie, parfumerie, opticien, bijouterie/horlogerie, meubles, articles de sport/loisir, fleuriste, ...), Les laveries, blanchisseries, couturiers, cordonniers, Les garages, les distributeurs de carburant, Les soins de beauté : instituts de beauté, salons de coiffure/barbiers, ongleries Les entreprises de métiers d'art, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, sont également éligibles au dispositif	Hôtellerie
Nbr de ETP	< 10	< 10
Statut du bénéficiaire	Entreprise de statut sociétaire, sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier et sociétés d'économie mixte, entreprises individuelles. Sociétés civiles immobilières à condition d'un minimum de similitude entre l'actionnariat de la SCI et de la société d'exploitation. Ces différents cas seront étudiés en GECO et le cas échéant délibéré en Bureau Communautaire.	Société Civile Immobilière Similitude des associés : Mme Fiona ARHUIS et M. Jocelyn ARHUIS SIREN N° : 929 087 401
Dépenses éligibles	- Mise aux normes - Accessibilité - Sécurité - Second œuvre - Economie d'énergie, isolation intérieure - Menuiserie (porte, devanture, vitrine) - Embellissement intérieur (peinture, luminaire, sols...) - Frais d'honoraires : architecte, contrôle technique et assurances dommage-ouvrage	- Cloisons, plafonds, isolation (142 900 € HT) - Isolation sol rdc (3 456.44 € HT) - Sol & faïence (34 973.50 € HT)

% de l'assiette éligible	Subvention de 20% des dépenses d'un montant minimum de 4 000 € et maximum 50 000 € (soit une subvention de 800€ minimum et 10 000€ maximum) Majoration friche : 15 % de la subvention (soit de 120 € à 1 500 € supplémentaires)	20 % des travaux Friche commerciale avérée : majoration de 15 %
Montant de l'aide	Aide de 800 à 10 000 € Majoration friche de 120 à 1 500 €	11 500 €

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve le versement de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour le projet de Jocelyn et Fiona ARHUIS, exploitants du Grand Hôtel, à la SCI qu'ils représentent sur présentation des justificatifs de paiement.**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent à ce dossier.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAUULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

4 - ECONOMIE – Aide à l'immobilier d'entreprises – Attribution

Valérie JONES

Vu les délibérations en dates du :

- 29 mars 2018,
- 24 avril 2025,
- 05 février 2026,

Mayenne Communauté a mis en place plusieurs régimes d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire et a donné délégation au bureau communautaire pour vérifier la conformité de la demande au vu du règlement défini pour chaque type d'opération par le Conseil Communautaire.

Aide à l'immobilier d'entreprise (commerces) de moins de 10 salariés :

Observant la demande de la SCI « BMSI », en cours d'acquisition des locaux et agissant pour le compte de la société d'exploitation « MAISON B », de réaliser des travaux de réaménagement et de modernisation, il vous est proposé de valider la demande d'aide ci-dessous :

Règlement		Dossier N° 31 : Maison B
Maitrise d'ouvrage	Ø	AUDIT PERF
Bénéficiaire	Les commerces ayant une surface commerciale supérieure ou égale à 20 m²	14 ter Quai Carnot 53100 Mayenne, 280 m²

Projet	Travaux de construction, extension, réhabilitation et aménagements extérieurs et intérieurs de locaux	Réhabilitation, aménagements intérieurs
Secteur d'activité	Les commerces de proximité avec un point de vente et du personnel présent pour l'accueil et l'encaissement, proposant à la vente des articles neufs ou de seconde-main Les activités éligibles sont : Les alimentations générales, les supérettes, les traiteurs, les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, cavistes...), Les cafés, hôtels, restaurants, bars, tabacs, presses, Les commerces de détail (livres, prêt à porter, chaussures, bricolage, maroquinerie, parfumerie, opticien, bijouterie/horlogerie, meubles, articles de sport/loisir, fleuriste, ...), Les laveries, blanchisseries, couturiers, cordonniers, Les garages, les distributeurs de carburant, Les soins de beauté : instituts de beauté, salons de coiffure/barbiers, ongleries Les entreprises de métiers d'art, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, sont également éligibles au dispositif	Soins de beauté, SPA
Nbr de ETP	< 10	2-4
Statut du bénéficiaire	Entreprise de statut sociétaire, sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier et sociétés d'économie mixte, entreprises individuelles. Sociétés civiles immobilières à condition d'un minimum de similitude entre l'actionnariat de la SCI et de la société d'exploitation. Ces différents cas seront étudiés en amont et le cas échéant délibéré en Bureau Communautaire.	Société Civile Immobilière Similitude des associés : Mme Mélinda BOULKRA (exploitante, majoritaire) et M. Stéphane BOULKRAA (père) SIREN N° : 105 199 178
Dépenses éligibles	• Mise aux normes • Accessibilité • Sécurité • Second œuvre • Economie d'énergie, isolation intérieure • Menuiserie (porte, devanture, vitrine) • Embellissement intérieur (peinture, luminaire, sols...) • Frais d'honoraires : architecte, contrôle technique et assurances dommage-ouvrage	• Frais d'honoraires (6 424.09 € HT) • Carrelage & Faïence (19 456.76 € HT) • Electricité (28 897.92 € HT) • Menuiserie/Plaquiste (37614.25 € HT) • Escalier (9 594 € HT)
% de l'assiette éligible	Subvention de 20% des dépenses d'un montant minimum de 4 000 € et maximum 50 000 € (soit une subvention de 800€ minimum et 10 000€ maximum) Majoration friche : 15 % de la subvention (soit de 120 € à 1 500 € supplémentaires)	20 % des travaux Friche commerciale avérée : majoration de 15 %
Montant de l'aide	Aide de 800 à 10 000 € Majoration friche de 120 à 1 500 €	11 500 €

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve le versement de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour le projet de Mélinda BOULKRAA, exploitante de Maison B, à la SCI qu'elle représente avec son associé sur présentation des justificatifs de paiement et de propriété.**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent à ce dossier.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAUT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

5 - ECONOMIE – Aide à l'immobilier d'entreprises – Attribution

Valérie JONES

Vu les délibérations en dates du :

- 29 mars 2018,
- 24 avril 2025,
- 05 février 2026,

Mayenne Communauté a mis en place plusieurs régimes d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire et a donné délégation au bureau communautaire pour vérifier la conformité de la demande au vu du règlement défini pour chaque type d'opération par le Conseil Communautaire.

Aide à l'immobilier d'entreprise (commerces) de moins de 10 salariés :

Observant la demande de la SAS « NL2C », en cours d'acquisition des locaux, de réaliser des travaux de réaménagement et de modernisation, il vous est proposé de valider la demande d'aide ci-dessous :

Règlement		Dossier N° 32 : NL2C
Maitrise d'ouvrage	Ø	/
Bénéficiaire	Les commerces ayant une surface commerciale supérieure ou égale à 20 m ²	24 et 26 rue Aristide Briand, 53100 Mayenne,

Projet	Travaux de construction, extension, réhabilitation et aménagements extérieurs et intérieurs de locaux	Réhabilitation, aménagements intérieurs
Secteur d'activité	Les commerces de proximité avec un point de vente et du personnel présent pour l'accueil et l'encaissement, proposant à la vente des articles neufs ou de seconde-main Les activités éligibles sont : Les alimentations générales, les supérettes, les traiteurs, les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, cavistes...), Les cafés, hôtels, restaurants, bars, tabacs, presses, Les commerces de détail (livres, prêt à porter, chaussures, bricolage, maroquinerie, parfumerie, opticien, bijouterie/horlogerie, meubles, articles de sport/loisir, fleuriste, ...), Les laveries, blanchisseries, couturiers, cordonniers, Les garages, les distributeurs de carburant, Les soins de beauté : instituts de beauté, salons de coiffure/barbiers, ongleries Les entreprises de métiers d'art, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, sont également éligibles au dispositif	Architecture d'intérieur, conseils en décoration, cuisines, salles de bains -showroom
Nbr de ETP	< 10	< 10
Statut du bénéficiaire	Entreprise de statut sociétaire, sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier et sociétés d'économie mixte, entreprises individuelles. Sociétés civiles immobilières à condition d'un minimum de similitude entre l'actionariat de la SCI et de la société d'exploitation. Ces différents cas seront étudiés en amont et le cas échéant délibéré en Bureau Communautaire.	SAS NL2C SIREN N° : 981 326 234
Dépenses éligibles	• Mise aux normes • Accessibilité • Sécurité • Second œuvre • Economie d'énergie, isolation intérieure • Menuiserie (porte, devanture, vitrine) • Embellissement intérieur (peinture, luminaire, sols...) • Frais d'honoraires : architecte, contrôle technique et assurances dommage-ouvrage	• Curage (6 056 € HT) • Sol (7 105,10 € HT) • Electricité (5425,04 € HT) • Menuiserie (5615,90 € HT) • Plâtrerie (13 508 € HT) • Eclairage (1 482,65 € HT) • Peinture (9 406 € HT) • Climatisation (1 196 € HT)
% de l'assiette éligible	Subvention de 20% des dépenses d'un montant minimum de 4 000 € et maximum 50 000 € (soit une subvention de 800€ minimum et 10 000€ maximum)	20 % des travaux Pas de friche commerciale

	Majoration friche : 15 % de la subvention (soit de 120 € à 1 500 € supplémentaires)	
Montant de l'aide	Aide de 800 à 10 000 € Majoration friche de 120 à 1 500 €	9 959,02 €

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve le versement de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour le projet de Nicolas LIZEE, exploitant de la SAS NL2C sur présentation des justificatifs de paiement et de propriété.**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent à ce dossier.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

6 - Marchés publics – Travaux de construction de 4 micro-crèches sur le territoire de Mayenne Communauté (26TRA07) – MAPA - Autorisation de signature

Hubert DE FEYDEAU

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 30 avril 2026 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

Considérant qu'il convenait de lancer un marché de travaux de construction de 4 micro-crèches sur le territoire de Mayenne Communauté, en répartissant les prestations demandées en 10 lots :

N° du lot	Désignation du lot
1	Terrassement // VRD
2	Gros-CŒuvre
3	Charpente // bardage bois
4	Couverture

5	Menuiseries extérieures
6	Menuiseries intérieures // agencement
7	Cloisons sèches // isolation // faux plafond
8	Chape // revêtement de sol // peinture // nettoyage
9	Chauffage // Ventilation // Plomberie sanitaire
10	Electricité CFO/CFA

Considérant qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 21 avril pour une remise des offres fixée au 29 mai avant 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 34 entreprises ont remis 40 offres dans les délais ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce lundi 29 juin 2026 pour étudier les offres des différents candidats ;

Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 26TRA07 « Travaux de construction de 4 micro-crèches sur le territoire de Mayenne Communauté » ainsi que les pièces s'y rapportant, selon la répartition suivante :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montant forfaitaire du marché en € HT	Si PSE, la prestation est retenue
1	Terrassement // VRD	STPO (53)	316 949.06	
2	Gros-Œuvre	LETERTRE (53)	210 314.42	
3	Charpente // bardage bois	DESCHAMPS (53)	455 000.00	
4	Couverture	PAUMARD (53)	170 000.00	☒ Oui PSE 2 : 25 000.00 € HT ☐ Non
5	Menuiseries extérieures	MARTIN (35)	144 000.00	
6	Menuiseries intérieures // agencement	ANTOINE AGENCEMENT MENUISERIE (72)	143 000.00	☒ Oui : 25 058.00 € HT ☐ Non
7	Cloisons sèches // isolation // faux plafond	JARRY (53)	163 600.00	
8	Chape // revêtement de sol // peinture // nettoyage	FRETIGNE (53)	146 372.80	
9	Chauffage // Ventilation // Plomberie sanitaire	PERRINEL (35)	222 000.00	
10	Electricité CFO/CFA	PERRINEL (35)	170 000.00	
TOTAL 4 micro-crèches			2 141 236.28	50 058.00
TOTAL 4 micro-crèches offre de base + PSE			2 191 294.28	

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAUULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

7 - Marchés publics – Travaux de construction d'une halle d'athlétisme sur le territoire de Mayenne Communauté (26TRA08) – MAPA - Autorisation de signature

Hubert DE FEYDEAU

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 30 avril 2026 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

Considérant qu'il convenait de lancer un marché de travaux de construction d'une halle d'athlétisme sur le territoire de Mayenne Communauté, en répartissant les prestations demandées en 16 lots :

N° du lot	Désignation du lot
1	VRD Terrassement Voirie Assainissement Réseaux souples
2	Gros œuvre
3	Structure Bois Couverture textile
4	Etanchéité

5	Bardage Métallique
6	Menuiseries extérieures aluminium
7	Serrurerie
8	Menuiseries intérieures
9	Cloisons sèches Faux plafonds
10	Revêtements de sols Faïence
11	Revêtements muraux Peinture
12	Electricité
13	Chauffage Ventilation Plomberie
14	Infrastructure structure sol sportif
15	Sols sportifs
16	Equipements sportifs

Considérant qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 27 avril pour une remise des offres fixée au 5 juin avant 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 39 entreprises ont remis 49 offres dans les délais ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce lundi 29 juin 2026 pour étudier les offres des différents candidats ;

Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 26TRA08 « Travaux de construction d'une halle d'athlétisme » sur le territoire de Mayenne Communauté » ainsi que les pièces s'y rapportant, selon la répartition suivante :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montant forfaitaire du marché en € HT	Si PSE, la prestation est retenue
1	VRD – Terrassement, Voirie, Assainissement, Réseaux souples	STPO (53)	347 798.81	
2	Gros œuvre	ANGEVIN (35) Offre de base	298 187.90	
3	Structure Bois – Couverture textile	EMG SMC2 (22)	1 539 186.22	
4	Étanchéité	SEB FOUCAULT (14)	41 248.11	
5	Bardage métallique	SMAC (53)	124 500.00	
6	Menuiseries extérieures aluminium	BARON (53)	52 282.40	☒ Oui : 24 475.00 € HT ☐ Non
7	Serrurerie	BARON (53)	26 679.73	
8	Menuiseries intérieures	VEILLE MENUISERIE (53)	17 178.28	☐ Oui ☒ Non
9	Cloisons sèches – Faux-plafonds	DPI (53)	16 720.26	
10	Revêtements de sols – Faïence	ART SOL (22)	20 368.55	

11	Revêtements muraux – Peinture	MURY (53)	5 946.31	
12	Électricité CFO/CFA	CEGELEC (53)	123 000.00	
13	Chauffage – Ventilation – Plomberie	SCF (61)	28 479.73	
14	Infrastructure sol sportif	PIGEON TP (53)	181 663.01	
15	Sols sportifs	PIGEON TP (53)	482 396.31	
16	Équipements sportifs	PIGEON TP (53)	189 546.09	
TOTAL			3 495 181.71	24 475.00
TOTAL OFFRE DE BASE + PSE			3 519 656.71	

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAUT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

8 - Marchés publics – (25SER24) - Co-construire la stratégie numérique de demain : Évaluation du système informatique et définition d'une stratégie d'optimisation des outils et méthode de travail - Avenant n°1 – MAPA - Autorisation de signature

Hubert DE FEYDEAU

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L.2194-1 et R.2194-5 du Code de la commande publique sur les modifications de marché,

VU l'article R 2194-2 du Code de la Commande Publique sur l'impossibilité de changement de titulaire dans le cadre d'une modification du marché initial,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 30 avril 2026 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature d'avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% concernant les MAPA de fournitures et de services et 15 % concernant les MAPA de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que, par marché notifié le 22/10/2025, Mayenne Communauté a confié à la société VICQ CONSULTANTS la réalisation d'une étude relative à la stratégie du système d'information de Mayenne Communauté pour un montant total de 36 720.00 € HT (prestation supplémentaire éventuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage incluse pour un montant de 4 500 € HT),

Considérant que l'étude est arrivée à son terme et que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan d'action prévue en prestation supplémentaire éventuelle dans le cadre de la notification du marché s'avère plus conséquente que prévue au moment de la remise de l'offre,

Considérant que cette assistance à maîtrise d'ouvrage fait désormais l'objet d'un devis à hauteur de 41 370 € HT au lieu des 4 500 € HT initialement chiffrés à la notification du marché en octobre 2025,

Considérant que les prestations demandées dans le cadre de cette mission complémentaire sont indivisibles des prestations initiales et rendent tout changement de titulaire inconcevable, tant du point de vue de la technicité, de la maîtrise des enjeux internes, de la connaissance fine et experte du dossier que de l'équilibre financier de cette assistance,

Considérant que le coût de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, même s'il est bien supérieur à celui initialement prévu au moment de la signature du marché, ne nécessiterait pas le lancement d'un nouveau marché à procédure adaptée au vu de son montant final inférieur à 60 000 € HT,

Considérant enfin que, l'intervention d'un tiers impliquerait une réappropriation complète du dossier, un risque d'erreur d'interprétation et des coûts supplémentaires contraires au principe de protection des deniers publics ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie le mardi 9 juin 2026,

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus présenté et annexé à la présente délibération.

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER
M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

9 - Ressources humaines – DAMEST – SPANC – Réorganisation du service

Adrien MOTTAIS

Il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Dans la perspective du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2026, une organisation préfigurant un futur service Eau et Assainissement intercommunautaire regroupant les missions « Eau potable », « Assainissement Collectif », et « Assainissement non collectif » a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Sous la direction de la DAMEST, le service Eau et Assainissement a pour principales missions :

- la gestion administrative des services Eau potable et Assainissement Collectif ;
- le suivi technique, administratif et budgétaire du contrat de Concession des services Eau potable et Assainissement Collectif ;
- la programmation, l'animation et la mise en œuvre des travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP), d'Eaux Usées (EU) et d'Eaux Pluviales (EP) ;
- la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- le suivi des consommations d'eau des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- l'appui pour les autres services de la collectivité sur les questions liées à l'eau (urbanisme, zones d'activité, continuité écologique...).

Le service est composé de quatre agents :

- 1 responsable du service Eau et Assainissement ;
- 1 responsable du SPANC ;
- 1 gestionnaire SPANC / Eau et Assainissement ;
- 1 contrôleur SPANC.

L'étude sur le transfert des compétences a conduit à la mise en place d'une organisation mutualisée entre les missions Ville de Mayenne (eau potable et Assainissement collectif) et les missions Mayenne Communauté (Assainissement non collectif, GEMAPI). Excepté pour le contrôleur SPANC qui est un agent 100 % Mayenne Communauté, les agents du service assurent des missions pour les 2 collectivités avec une répartition variable :

ETP / Budget	Ville de Mayenne		Mayenne Communauté		Total
N° poste / Intitulé	BA Eau - Assainissement	Budget principal	BA SPANC	Budget principal	
207 - Responsable du service Eau - Assainissement	0,65	0,10		0,25	1,00
1985 – Responsable SPANC	0,05		0,70	0,05	0,80
2344 – Contrôleur SPANC	0,30	0,10	0,60		1,00
5141 – Contrôleur SPANC			1,00		1,00
TOTAL	1,00	0,20	2,30	0,30	3,80

Avec l'abandon du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à Mayenne Communauté, cette organisation mutualisée n'est plus pertinente. Il convient de mettre en place une organisation adaptée au choix des élus de confirmer les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif à la Ville de Mayenne et la compétence Assainissement Non Collectif à Mayenne Communauté.

Actuellement sous l'encadrement du responsable Eau et Assainissement, il est proposé de rattacher l'encadrement de la responsable SPANC directement sous la direction de la DAMEST. Cette organisation permettra de clarifier le positionnement du SPANC dans l'organigramme général de la collectivité et de supprimer un niveau de validation hiérarchique dans le but d'optimiser le fonctionnement du service.

Pour la Ville de Mayenne, cette organisation permettra au responsable Eau et Assainissement de se recentrer sur ces missions communales : eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales.

ETP / Budget	Ville de Mayenne		Mayenne Communauté		Total
N° poste / Intitulé	BA Eau - Assainissement	Budget principal	BA SPANC	Budget principal	
207 - Responsable du service Eau - Assainissement	0,70	0,30			1,00
1985 – Responsable SPANC			0,70	0,10	0,80

2344 - Gestionnaire SPANC / Eau – Assainissement	0,30	0,10	0,60		1,00
5141 – Contrôleur SPANC			1,00		1,00
TOTAL	1,00	0,40	2,30	0,10	3,80

Cette nouvelle organisation permettra également d'identifier un référent « Eau » pour chaque collectivité. Le responsable Eau et Assainissement pour la Ville de Mayenne et la responsable SPANC pour Mayenne Communauté. Pour confirmer la diversification de ses missions, la responsable SPANC pourra assurer le suivi des missions dans le domaine de l'eau relevant de Mayenne Communauté : GEMAPI, continuité écologique sur les cours d'eau (barrages sur la rivière Mayenne), préservation de la ressource en eau...

Il vous est proposé à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- de modifier l'intitulé du poste n°2344 de « contrôleur SPANC » en « Gestionnaire SPANC / Eau – Assainissement » ;
- de valider le rattachement du service SPANC directement à la directrice DAMEST ;
- de valider la nouvelle répartition GUP du poste de responsable Eau et Assainissement ;
- de valider la nouvelle organisation et la répartition des missions des 4 agents entre les 2 collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale notamment son article L313-1 ;

Vu le budget communautaire ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;

Considérant les besoins des services ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 16 juin 2026 ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve ces propositions**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant en compte les modifications susvisées.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER
M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

10 – Ressources humaines – DASSP – Conseiller numérique France Service – Prolongation du contrat de projet pour une durée d'un an

Adrien MOTTAIS

Il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Partant du constat des enjeux autour de l'accès au numérique sur le territoire et des difficultés rencontrées par certains usagers avec les usages du numérique, les élus de Mayenne Communauté ont souhaité intégrer le dispositif de financement de la formation et du déploiement de 4.000 conseillers numériques sur le territoire national, lancé par l'État pour accompagner les usagers. Le dispositif s'articule avec les agents des maisons France service existants sur le territoire. Le poste de conseiller numérique (CNFS) a bénéficié d'un financement de l'État pendant 3 ans, 17.500 € la 1^{re} année, et 12.500 € les 2 années suivantes.

Un conseiller numérique a été recruté en contrat de projet au 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'un an, puis a été renouvelé pour une période de 3 ans. Le conseiller numérique est rattaché à la DASSP et est affecté géographiquement au centre social « Les possibles » pour être au plus près des usagers. Le conseiller numérique a pour mission l'animation des ateliers individuels ou collectifs d'initiation au numérique.

Il se déplace également sur le territoire pour développer des ateliers itinérants ou lors de RDV individuels. Le CNFS accompagne les administrés sur les thématiques suivantes :

- soutenir dans les usages quotidiens du numérique : s'approprier les matériels informatiques, consulter un médecin, acheter en ligne ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants ;
- accompagner vers l'autonomie pour réaliser seuls des démarches numériques du quotidien.

Le contrat de projet prendra fin au 30 septembre 2026 et il convient de s'interroger sur la suite de ce poste au-delà de cette date. Le CNFS réalise en moyenne 250 à 300 accompagnements individuels et 35 ateliers collectifs par an dans plusieurs communes de Mayenne Communauté. Il poursuit le développement de son activité et le besoin en accompagnement est de plus en plus important.

Il a été précisé aux services que l'ANCT et le conseil départemental ne financeraient plus les nouveaux postes dans la durée, seul le conseil départemental maintiendrait un financement pour 2027 à hauteur de 6.500 €. De plus, le conseil départemental lui-même s'interroge sur la pérennité de ses 6 postes.

Ainsi, il est proposé de prolonger le contrat de projet d'un an jusqu'à la fin des financements, soit jusqu'au 30 septembre 2027. La rémunération sera basée en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs. La clé de répartition GUP est de 100 % Mayenne Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale notamment son article L313-1 et L332-24 ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet dans la fonction publique territoriale ;

Vu le budget Communautaire ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté,

Considérant les besoins du service,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 16 juin 2026 ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve ces propositions.**
- **Autorise le Président à signer le contrat correspondant,**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant en compte les modifications susvisées.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

11 – Ressources humaines – Apprentissage – Création de postes d'apprentis au restaurant municipal et à la Crèche Bulle d'éveil

Adrien MOTTAIS

Il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Mayenne Communauté et le CCAS de Mayenne accueillent depuis plusieurs années des apprentis dans divers services et métiers.

Le CNFPT prend en charge, depuis 2020, les frais pédagogiques des apprentis effectuant leur alternance au sein de la fonction publique territoriale. Ces frais de formation sont versés directement aux centres de formation d'apprentis (CFA).

Les collectivités doivent d'abord déclarer leurs besoins en recrutement d'apprentis lors de la phase de recensement. À l'issue de cette étape, le CNFPT leur alloue un nombre de contrats d'apprentissage. Les collectivités peuvent alors déposer, pour chaque contrat, un accord préalable de financement (APF). Une convention est ensuite signée entre le CFA, l'apprenti et la collectivité.

Cependant, depuis 2023 le CNFPT a recentré son financement sur les contrats d'apprentissage des métiers en tension, de niveau 3 (CAP-BEP) à niveau 5 (Bac + 2). Certains postes d'alternants à Mayenne Communauté n'ont pas été reconduits en 2025/2026 compte tenu de ces restrictions de financement.

- **Postes existants pour l'année scolaire 2026-2028**

En lien avec les besoins des services, les contrats suivants ont déjà été reconduits pour la période 2026-2027 :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture à la Maison de la Petite Enfance (niveau 4). La rentrée à l'école de la Croix-Rouge de Laval ayant lieu en janvier, le poste d'apprenti a été créé lors du Bureau communautaire du 11 décembre 2025, pour la période de janvier 2026 à janvier 2027.
- Diplôme d'État de BPJEPS au service jeunesse (niveau 4). Le service jeunesse rencontre régulièrement des difficultés à recruter des animateurs enfance-jeunesse diplômés, condition pour bénéficier des financements CAF. Afin de faire face à cette difficulté, le poste d'apprenti a été créé lors du Bureau communautaire du 11 décembre 2025, pour la période de septembre 2026 à février 2028.

Pour information, la collectivité a reçu pour l'année 2026 un avis favorable du CNFPT pour le financement de ces 2 contrats d'apprentissage.

- **Postes à créer**

Depuis plusieurs années le restaurant municipal sollicite le recrutement d'un apprenti en restauration, mais faute de candidat aucun contrat n'avait pu être conclu. En 2026, le service a de nouveau sollicité un contrat d'apprentissage. Un jeune ayant effectué un stage au restaurant et donnant satisfaction serait intéressé par un apprentissage en cuisine. Ainsi, il est proposé la création d'un poste d'apprenti en CAP cuisine ou en production et service en restauration, pour le restaurant municipal.

Il convient également de renouveler le contrat d'apprentissage d'auxiliaire de puériculture à la crèche municipale débutant en janvier 2027 jusqu'en avril 2028 en fonction du profil du candidat retenu.

Les modalités de financement de ces postes seront connues début 2027.

- **Rappel sur l'attribution de NBI pour le maître d'apprentissage**

Pour information, le maître d'apprentissage désigné se verra verser le temps de la durée d'apprentissage une NBI de 20 points, et doit remplir les conditions suivantes :

- être fonctionnaire ;
- être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ou justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti être d'un niveau au moins équivalent
- être majeur et remplir toutes les garanties de moralité (R.6223-22 du Code du travail) ;
- disposer du temps nécessaire au suivi de l'apprenti.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de MAYENNE COMMUNAUTE ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;

Vu l'avis du comité social territorial du 16 juin 2026 ;
Considérant les besoins du service ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Décide de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure les contrats présentés précédemment ;**
- **Sollicite les financements auprès du CNFPT ;**
- **Autorise le Président (ou son représentant) à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation des apprentis, étant précisé que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Hovart'.

Le Président,

Adrien MOTTAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adrien Mottais'.

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAUULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

12 – Ressources humaines – Revalorisation des forfaits des agents en contrat d'engagement éducatif (CEE) Adrien MOTTAIS

• Le contrat d'engagement éducatif

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs saisonniers, des accueils collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités. Ces CEE sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail.

Les bénéficiaires d'un CEE sont des personnes qui participent de façon occasionnelle, pendant les vacances scolaires, les congés professionnels ou de loisirs, à des fonctions d'animation ou de direction pour un total de maximum 80 jours. La collectivité a la possibilité d'utiliser le décret encadrant l'utilisation des CEE afin de rémunérer les animateurs saisonniers pour les périodes de vacances. Dans le cadre de ces contrats, les animateurs sont payés à la journée de manière forfaitaire.

Les services concernés sont les suivants :

Ville de Mayenne	Mayenne Communauté
Accueil de loisirs « La courte échelle » (maternelle)	Espace jeunes sur le secteur de Lassay-les-Châteaux
Accueil de loisirs « Planet'mômes » (élémentaire)	Ados'Com sur le secteur de Mayenne

- **Les principes du forfait**

L'animateur réalise sa journée avec un maximum de 9 h 30 dont une pause de 30 minutes rémunérée (au bout de 6 h de travail) et son repas est payé par la collectivité puisqu'il déjeune avec les enfants et est à la disposition de l'employeur le temps du repas. Chaque employeur détermine le montant de ces forfaits journaliers sachant que le montant payé par journée doit être au minimum égal à 2 heures de SMIC.

- **Rappel de la rémunération applicable aux agents mineurs**

Avant juin 2025, aucun mineur n'était embauché par contre, nos services pouvaient être leur terrain de stage (ces jeunes exerçaient bénévolement et n'étaient pas comptabilisés dans les taux d'encadrement).

Les jeunes mineurs sont reliés au droit du travail des mineurs (8 h/jour maximum et 35 h par semaine). Ce droit du travail n'est pas en corrélation avec l'organisation du service : 11 h 30 d'ouverture et les animateurs 9 h 30 par jour travaillé (pour les journées avec veillées, réunions ou sorties, une demi-journée par semaine en repos).

Il est donc proposé des montants de forfaits plus réduits en lien avec le nombre d'heures réalisées pour tenir compte de ce cadre.

Considérant la proximité d'âge entre les animateurs mineurs et le public fréquentant les services jeunesse, il sera privilégié l'embauche d'animateurs mineurs dans les structures accueillant les plus jeunes usagers.

- **Propositions à compter du 6 juillet 2026**

Considérant la double revalorisation du SMIC de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 et de 2,41 % au 1^{er} juin 2026 (soit + 3,62 % en cumulé), il est proposé de revaloriser d'autant les forfaits applicables à compter du 6 juillet 2026, étant précisé que le montant minimum réglementaire est de 52,933 € bruts par jour.

Fonction	Poste occupé	Rappel des montants des forfaits journaliers applicables depuis juin 2025	Propositions des montants des forfaits journaliers applicables à compter du 6 juillet 2026
BAFD ou diplôme équivalent	Directeur	110 €	113,98 €
BAFD en cours ou dérogation	Directeur	100 €	103,62 €
BAFD	Directeur adjoint	94 €	97,40 €
BAFD en cours	Directeur adjoint	92 €	95,33 €
BAFA complet (agent majeur)	Directeur adjoint	90 €	93,26 €
BAFA complet ou diplôme équivalent (agent majeur)	Animateur	86 €	89,11 €
BAFA complet ou diplôme équivalent (agent mineur)	Animateur	60 €	62,17 €
BAFA stagiaires (agent majeur)	Animateur stagiaire	75 €	77,72 €
BAFA stagiaires (agent mineur)	Animateur stagiaire	52 €	53,88 €

Sans formation (agent majeur)	Animateur non diplômé	67 €	69,43 €
Supplément Surveillant de Baignade (exigence sur l'activité)	Animateur	10 €	10,36 €

Les directeurs des ALSH sont en priorité des agents permanents, mais il peut arriver exceptionnellement que ce ne soit pas possible pour diverses raisons.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu le budget de MAYENNE COMMUNAUTE ;
Vu l'avis du comité social territorial du 16 juin 2026 ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve ces propositions.**
- **Autorise le Président (ou son représentant) à signer tout document relatif à ces revalorisations.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

13 – Ressources humaines – Mise à jour annuelle de l'organigramme-cible

Adrien MOTTAIS

Il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

• **Mise à jour annuelle**

Conformément aux engagements pris courant 2023, il est proposé une révision de l'organigramme-cible dont la dernière mouture remonte à juin 2025. Cette actualisation reprend tous les éléments ayant déjà fait l'objet d'une présentation en CST et d'une délibération du bureau, du conseil communautaire ou du conseil d'administration du CCAS :

- les postes créés ou supprimés depuis la dernière révision ;
- les modifications de temps de travail ;
- les changements d'intitulés de poste ;
- les modifications de cotation de poste.

• **DEJAS – Service ALSH/Périscolaire/TAP – Modification de temps de travail et/de missions de divers postes – Organisation de la rentrée scolaire 2026-2027**

Afin d'adapter les moyens et les besoins identifiés, en lien avec l'évolution de la carte scolaire, il est proposé de modifier comme suit les temps de travail des animateurs périscolaires et ALSH et des agents des écoles pour la rentrée scolaire 2026-2027, tous créés sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation :

N° poste	Intitulé	2025 - 2026	2026 - 2027	Commentaires
391	Agent d'animation périscolaire	93 %	93 %	Retrait du ménage compensé par des temps d'animation à Ados'com pendant les vacances (Répartition GUP : 29 % Mayenne Communauté / 71 % ville de Mayenne)
380	Agent d'animation périscolaire	88 %	90 %	Hausse du temps dû aux jours fériés sur des weekend
301	Agent d'animation périscolaire	65 %	87 %	Ajout du midi et ménage le mercredi auparavant attribué au poste n°391
411	Agent d'animation périscolaire	13 %	11 %	Pas de TAP le vendredi
235	Agent d'animation périscolaire	13 %	30 %	Ajout de l'accueil du soir
91	Agent des écoles primaires	60 %	63 %	Pour éviter paiement des heures complémentaires constatées en 2025-2026
Variation		3,32 ETP	3,74 ETP	

Pour information, tous ces postes sont actuellement pourvus par des agents contractuels.

• **DEJAS – Crèche municipale – Modification de temps de travail d'un poste d'assistant éducatif petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2026**

En lien avec l'évolution des besoins du service, il est proposé de réduire le temps de travail du poste suivant, étant précisé que ce poste est actuellement pourvu par un agent contractuel.

Poste à supprimer à compter du 1^{er} septembre 2026	Poste à créer à compter du 1^{er} septembre 2026
Poste n°56 – Agent social	Poste n°56 – Agent social
Cadre d'emplois des agents sociaux	Cadre d'emplois des agents sociaux
Temps complet (100 %)	Temps non complet (90 %)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 16 juin 2026 ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, approuve la mise à jour l'organigramme-cible ci-annexé en prenant en compte les modifications susvisées.

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



ORGANIGRAMME-CIBLE

Présenté en Comité social territorial du 16 juin 2026

Approuvé par délibération du bureau du 29 juin 2026

468 postes

DIRECTION ****

SERVICE ****

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
695	Responsable d'équipe	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1742	Charpentier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●				Agent de maîtrise

N° poste :
Tel que connu dans le logiciel RH

Filières :
Ad = filière administrative
T = filière technique
An = filière animation
C = filière culturelle
Sp = filière sportive
So = filière sociale
MS = filière médico-sociale

Légende :
NBI : Nombre de points d'indice majorés

● = accessible
○ = non accessible

Grades :

Les mentions C1, C2, C3 et B1, B2, B3 renvoient aux grades de tous les cadres d'emploi des filières correspondantes (cf. tableau de correspondance ci-après)

Autres grades :

CE = Cadre d'emploi.

Dans cet exemple, le poste 695 est accessible à tous les grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise, c'est-à-dire agent de maîtrise et agent de maîtrise principal ; le poste 1742 est accessible uniquement au grade d'agent de maîtrise.

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1268	Agent polyvalent	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
3247	Secrétaire	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

Légende :
En vert, les postes modifiés ou à créer
En rouge, les postes vacants à supprimer

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
358	Directeur	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	●	●	●	●	
635	Responsable de la maison du handicap	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ASE / CSE / EJE
856	Chargé de mission GEMAPI (CP)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

Intitulé du poste :

La mention (CP) correspond à un contrat de projet (emploi non permanent)

Grades :

Les mentions B1, B2, B3 et A1, A2, A3 renvoient aux grades de tous les cadres d'emploi des filières correspondantes (cf. tableau de correspondance ci-après)

Liste des cadres d'emplois utilisés dans le présent document :

- ACP = Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (filière culturelle, 2 grades, catégorie A)
- BT = Bibliothécaires territoriaux (filière culturelle, 2 grades, catégorie A)
- PEA = professeur d'enseignement artistique (filière culturelle, 2 grades, catégorie A)
- ASE = Assistants territoriaux socio-éducatifs (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie A)
- CSE = Conseillers territoriaux socio-éducatifs (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie A)
- EJE = Educateurs territoriaux socio-éducatifs (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie A)
- ISG = Infirmiers en soins généraux (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie A)
- Puéricultrice = Puéricultrice territoriale (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie A)
- Conseiller des APS = Conseiller des activités physiques et sportives (filière sportive, 2 grades, catégorie A)
- MEIF = Moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie B)
- APT = Auxiliaires de puériculture territoriaux (filière médico-sociale, 2 grades, catégorie B)

Précisions à propos des postes de la direction des affaires culturelles :

- Les postes de catégorie B du conservatoire, sauf indication d'une autre filière, concernent uniquement le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;
- Les postes de catégorie B du réseau des bibliothèques et médiathèques et du musée et d'archiviste, sauf indication d'une autre filière, concernent uniquement le cadre des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Les postes de catégorie A du réseau des bibliothèques et médiathèques et du musée et d'archiviste, sauf indication d'une autre filière, concernent uniquement le cadre des bibliothécaires.

Case à fond bleu :

Application du dispositif transitoire lié à la personne occupant le poste et exerçant des fonctions en référence à ce grade de manière contractuelle, ou s'étant récemment engagée dans une démarche de concours ou d'examen professionnel pour lequel la collectivité était prête à nommer l'agent concerné.

Cette cotation transitoire peut également être liée au parcours professionnel au sein de la collectivité de l'agent occupant le poste, ou d'une cotation qui n'est pas/plus en adéquation avec les besoins identifiés de la collectivité.

Les cotations des postes en question devront faire l'objet d'un réexamen au départ de l'agent en poste.

LES CORRESPONDANCES ENTRE LES GRADES ET LES CADRES D'EMPLOI

FILIÈRES									
	Administrative	Technique	Animation	Culture		Sociale	Médico-sociale	Sécurité	Sportive
	Ad.	T	An.	C		So	MS	S	Sp.
C1	Adjoint administratif	Adjoint technique	Adjoint d'animation	Adjoint du patrimoine		Agent social	-	-	Opérateur
C2	Adjoint administratif principal de 2e classe	Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint d'animation principal de 2e classe	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe		Adjoint social principal de 2e classe	ATSEM principal de 2e classe	Gardien-brigadier de police municipale	Opérateur qualifié
C3	Adjoint administratif principal de 1re classe	Adjoint technique principal de 1re classe	Adjoint d'animation principal de 1re classe	Adjoint du patrimoine principal de 1re classe		Adjoint social principal de 1re classe	ATSEM principal de 1re classe	Brigadier-chef principal de police municipale	Opérateur principal
"C3+"	-	Agent de maîtrise et Agent de maîtrise principal	-	-	-	-	-	-	-
B1	Rédacteur	Technicien	Animateur	Assistant d'enseignement artistique	Assistant de conservation	Cadres d'emplois spécifiques	Cadres d'emplois spécifiques	Chef de police municipal	Educateur des APS
B2	Rédacteur principal de 2e classe	Technicien principal de 2e classe	Animateur principal de 2e classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	Assistant de conservation principal de 2e classe			Chef de police municipal principal de 2e classe	Educateur des APS principal de 2e classe
B3	Rédacteur principal de 1re classe	Technicien principal de 1re classe	Animateur principal de 1re classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe	Assistant de conservation principal de 1re classe			Chef de police municipal principal de 1re classe	Educateur des APS principal de 1re classe
A1	Attaché	Ingénieur	-	Cadre d'emplois spécifiques		Cadres d'emplois spécifiques	Cadres d'emplois spécifiques	Directeur de police municipale	Cadres d'emplois spécifiques
A2	Attaché principal	Ingénieur principal						Directeur principal de police municipale	
A3	Attaché hors classe	Ingénieur hors classe						-	

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ET COMITÉ DE DIRECTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
1435	Directeur général des services (emploi statutaire)	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
2044	Directeur général des services (emploi fonctionnel)	100%	35	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	Grille fonctionnelle

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
150	Secrétaire du Maire - Président	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
3149	Assistant de direction	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	

CABINET

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
3733	Directeur de cabinet	100%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6746	Assistant de cabinet (Vacant)	100%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

SERVICE COMMUNICATION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
6194	Chargé de communication polyvalent	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
353	Chargé de mission communication, référent communication interne	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
388	Chargé de mission communication, référent des animations de la ville	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
3150	Chargé de mission communication, référent des journaux Mayenne Ville et Mayenne Communauté	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

COMITÉ DE DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
98	Directeur enfance jeunesse et affaires scolaires	100%	25	●	●	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
137	Directeur des ressources humaines	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
6300	Directeur aménagement mobilité, environnement et services techniques	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
1770	Directeur des affaires culturelles (Vacant)	100%	25	●	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
3692	Directeur des ressources et de la mutualisation	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
4091	Directeur de l'économie et de l'attractivité	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
4592	Directeur des sports et de la vie associative	100%	25	●	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	

COMITÉ DE DIRECTION RATTACHÉ AU CCAS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
524	Directeur de l'action sociale et des services à la population et directeur du CCAS	100%	30	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	CE CSE

17 postes

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5072	Assistant de direction	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
197	Conseiller en prévention des risques professionnels	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

SERVICE : GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
109	Responsable du service GPEEC	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
3127	Gestionnaire GPEEC - Réfèrent Santé/Maladie	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
4452	Gestionnaire GPEEC - Réfèrent Recrutement/Formation	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
6575	Gestionnaire GPEEC	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

SERVICE : PAIE - CARRIÈRE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
83	Responsable du service Paie - Carrière	100%	25	●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché
132	Gestionnaire Paie - Carrière	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
4031	Gestionnaire Paie - Carrière	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
5472	Gestionnaire ressources humaines et comptable	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
6354	Gestionnaire retraite et procédures	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

11 postes

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MUTALISATION

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
3691	Assistant de direction	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
3158	Gestionnaire des instances	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
4952	Archiviste	100%		○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : FINANCES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5732	Directeur adjoint de la mutualisation en charge des finances	100%	25	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
6055	Adjoint au responsable du service	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
5592	Chargé de mission financements externes et contrôle de gestion	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
696	Coordinateur de la gestion unifiée	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	
5593	Coordonnateur budgétaire	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
20	Gestionnaire finances	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
184	Gestionnaire finances	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
2604	Gestionnaire finances	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

SERVICE : COMMANDE PUBLIQUE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
2684	Responsable commande publique	100%	25	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
4832	Assistant commande publique	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2804	Gestionnaire commande publique	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
5552	Gestionnaire commande publique	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : INFORMATIQUE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
6776	Directeur des systèmes d'information (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
113	Responsable du service informatique	100%	15	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○	
6777	Ingénieur infrastructure réseau (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
6355	Technicien hardware	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
134	Technicien informatique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
194	Technicien informatique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
29	Agent de maintenance informatique	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
156	Technicien Support Utilisateurs	100%		●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○	

23 postes

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5895	Assistant de direction	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
4212	Chargé de mission emploi et attractivité des compétences	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché
6214	Chargé de mission locative et appui administratif	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6174	Gestionnaire de la base de loisirs (CP)	100%		●	●	●	○	○	○	○	○	●	●	●	
5572	Chargé de mission développement économique (CP)	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché

SERVICE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6717	Chargé de mission appui aux entreprises et relations partenariales	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché
6718	Chargé de mission foncier et immobilier d'entreprises	100%	10	●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché
6719	Chargé de mission métiers d'art	100%	10	●	○	●	○	○	○	○	○	●	●	○	

SERVICE : GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5132	Responsable du GAL	100%		●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○	
3734	Chargé de mission Projet alimentaire territorial (CP)	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
2645	Gestionnaire LEADER	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

11 postes

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
10	Assistant de direction	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	

SERVICE : SPORTS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6747	Responsable service des sports (Vacant)	100%		●	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
6074	Educateur sportif en charge des activités physiques et adaptés	100%	10	○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	

SERVICE : MANIFESTATIONS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6657	Responsable du service manifestations	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise
6658	Assistant administratif (Vacant)	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6659	Agent polyvalent manifestation	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6660	Agent polyvalent manifestation	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
4152	Responsable du service d'entretien des bâtiments	100%	15	●	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise
161	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
71	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
427	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
96	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
219	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
127	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
439	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
3448	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
221	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
128	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
408	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
75	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
195	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
4532	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
4534	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1831	Agent d'entretien	80%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
4533	Agent d'entretien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6615	Agent d'entretien Lassay	65%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6616	Agent d'entretien Lassay	65%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : CENTRE AQUATIQUE "LA VAGUE"

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6743	Responsable du service Centre Aquatique	100%	15	○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	CE Conseiller des APS
6744	Chef de bassin	100%	15	○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	Conseiller des APS
2672	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
3751	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
2667	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
2664	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
1844	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
2665	Maître-nageur sauveteur	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
6748	Maître-nageur sauveteur (Vacant)	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	●	●	●	
4773	Chef équipe accueil / entretien La Vague	100%	20	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
2668	Agent d'accueil et d'entretien La Vague	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2670	Agent d'accueil et d'entretien La Vague	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2964	Agent d'accueil et d'entretien La Vague	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2605	Chef d'équipe maintenance centre aquatique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
4793	Agent de maintenance centre aquatique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
3004	Agent de maintenance centre aquatique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise

43 postes

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, MOBILITÉS, ENVIRONNEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6302	Chargé de gestion foncière et immobilière	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
6301	Directeur Adjoint en charge de l'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme	100%	25	●	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○	
4232	Chargé de mission petites villes de demain	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
4874	Chargé de mission mobilités	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5514	Chargé de mission habitat communautaire	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
3871	Chargé de mission PCAET	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
5513	Technicien bocage (CP)	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6677	Chargé de projet biodiversité (CP)	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

PÔLE ADMINISTRATIF DAMEST

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6303	Responsable du pôle	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	●	
6374	Assistant de gestion administrative en charge des arrêtés	100%	10	●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5893	Assistant de gestion administrative DAMEST	100%	10	●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : RÉGIE BÂTIMENTS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
201	Responsable de la régie bâtiments	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
469	Adjoint au responsable de la régie bâtiments	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
38	Assistant administratif	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2444	Agent du bâtiment	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
31	Agent du bâtiment	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
112	Agent du bâtiment couvreur (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
351	Agent du bâtiment électricien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
55	Agent du bâtiment électricien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
334	Agent du bâtiment menuisier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
2864	Agent du bâtiment menuisier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
65	Agent du bâtiment peintre	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
373	Agent du bâtiment peintre	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
432	Agent du bâtiment peintre	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
58	Agent du bâtiment peintre	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
212	Agent du bâtiment plombier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
271	Agent du bâtiment serrurier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
9	Magasinier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6749	Agent polyvalent en charge des équipements communautaires (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

PÔLE VOIRIE, PRESTATIONS DE VOIRIE ET GARAGE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
2564	Responsable du pôle voirie, prestations de voirie et garage	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : VOIRIE ET GARAGE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
33	Assistant administratif et coordination des manifestations	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
77	Surveillant de travaux	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise
496	Chef d'équipe voirie	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
22	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
35	Agent de voirie (vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
138	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
17	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5812	Chef d'équipe voirie	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1649	Agent de voirie (vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1654	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
110	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
111	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
74	Agent de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
199	Chef d'équipe signalisation	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
5112	Agent de voirie signalisation	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
25	Mécanicien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
3791	Mécanicien	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise

SERVICE : PRESTATIONS DE VOIRIE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1651	Chef d'équipe Prestations de voirie	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
1652	Agent de prestations de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1653	Agent de prestations de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1655	Agent de prestations de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1656	Agent de prestations de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1657	Agent de prestations de voirie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

PÔLE ESPACE PUBLIC

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
103	Responsable du pôle espace public	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5272	Coordonnateur pôle espace public	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise

SERVICE : PROPRETÉ URBAINE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
7	Chef d'équipe de la propreté urbaine	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
32	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
333	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
67	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
95	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
59	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
495	Agent de propreté urbaine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
181	Conducteur de balayeuse	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : ESPACES VERTS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5134	Assistant administratif	100%		●	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
6234	Responsable de la production horticole	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
6235	Agent polyvalent de production horticole, d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
57	Mécanicien motoculture	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
123	Responsable de secteur EV - chef d'équipe (Vacant)	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
191	Responsable de secteur EV - chef d'équipe	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
140	Responsable de secteur EV - chef d'équipe	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
121	Responsable de secteur EV - chef d'équipe	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
2364	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
124	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
16	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
99	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
61	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
276	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
39	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
168	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
142	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
172	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
60	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
3771	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
88	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
157	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
14	Agent d'entretien et de création espaces verts	57,14%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5135	Agent d'entretien et de création espaces verts	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

PÔLE INGÉNIERIE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
4495	Responsable du pôle ingénierie	100%	15	•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	○	

SERVICE : BUREAU D'ÉTUDES BÂTIMENTS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
1647	Technicien énergie	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	
1720	Technicien SIG	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	○	○	○	
104	Technicien bâtiments	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	
160	Technicien bâtiments	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	○	○	○	
6495	Économe de flux	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	

SERVICE : BUREAU D'ÉTUDES AMÉNAGEMENTS ET ESPACES PUBLICS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
6195	Chargé de mission gestion de l'espace public	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	•	○	
370	Technicien du bureau d'études	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	

PÔLE DÉCHETS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
4493	Responsable du pôle déchets	100%	25	•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	○	
5792	Chargé de mission économie circulaire (CP)	100%		•	•	•	○	○	•	•	•	○	○	○	

MISSION : PRÉVENTION DES DÉCHETS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1711	Chargé de prévention des déchets	100%	10	•	•	•	○	○	•	•	•	•	○	○	CE Agent de maîtrise
5138	Ambassadeur du tri et de prévention des déchets	100%	10	•	•	•	○	○	•	•	•	○	○	○	

SERVICE : COLLECTE DES DÉCHETS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1687	Responsable du service de collecte des déchets	100%	15	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	Ingénieur

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1689	Adjoint au responsable du service de collecte des déchets	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
6697	Chef d'équipe déchetterie (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1698	Chauffeur de benne à ordures ménagères	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1700	Chauffeur de benne à ordures ménagères	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
6359	Agent d'entretien des points d'apport collectif (vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
6356	Chauffeur de camion Ampiroll, grue et compacteur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
6357	Chauffeur de camion Ampiroll et compacteur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
6358	Agent de maintenance itinérant	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1691	Chauffeur de camion Ampiroll, grue et compacteur (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1703	Chauffeur de camion Ampiroll, grue et compacteur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1824	Chauffeur de camion Ampiroll, grue et compacteur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
2184	Chauffeur de collecte et gardien de déchetterie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
5833	Chauffeur de collecte et gardien de déchetterie	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1706	Agent de maintenance des équipements de collecte	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
5137	Agent polyvalent d'entretien des sites	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5612	Agent de gestion de la plateforme de compostage	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1693	Gardien de déchetterie (Vacant)	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
2144	Gardien de déchetterie	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1701	Gardien de déchetterie	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1702	Gardien de déchetterie	100%	10	○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : REDEVANCE INCITATIVE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1722	Responsable de service de la redevance incitative	100%	10	●	●	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
3169	Agent d'accueil du service de la redevance incitative	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
3168	Agent d'accueil du service de la redevance incitative	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : INSTRUCTION DROITS DES SOLS

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1686	Responsable du service Instruction droits des sols	100%	25	•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	•	Attaché
3991	Assistante administrative urbanisme	100%	10	•	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	
4494	Assistante administrative urbanisme	100%	10	•	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	
5140	Instructeur droit des sols	100%		•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	•	CE Agent de maîtrise
4873	Instructeur droit des sols	100%		•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	•	CE Agent de maîtrise
1685	Instructeur droit des sols	100%		•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	•	CE Agent de maîtrise
5139	Formatrice et facilitatrice procédure droits des sols - urbanisme	100%		•	•	○	○	○	•	•	•	•	•	•	CE Agent de maîtrise

SERVICE : EAU ET ASSAINISSEMENT

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
207	Responsable eau et assainissement	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	•	○	○	

SERVICE : SPANC

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	Sp	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1985	Responsable SPANC	100%		○	•	○	○	○	○	○	○	•	•	•	
6745	Gestionnaire SPANC / Eau - assainissement	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	○	○	○	CE Agent de maîtrise
5141	Contrôleur SPANC (vacant)	100%		○	•	○	○	○	•	•	•	○	○	○	CE Agent de maîtrise

135 postes

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES A LA POPULATION

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
493	Gestionnaire logement	100%	15	●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
2086	Gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	100%		○	●	●	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
6034	Chargé de mission Action sociale d'intérêt communautaire (CP)	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE CSE

SERVICE : FRANCE SERVICES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
3915	Agent d'accueil France Services	100%	10	●	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
4535	Agent d'accueil France Services	100%	10	●	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
3914	Agent d'accueil France Services	100%	10	●	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
3916	Agent d'accueil France Services	100%	10	●	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
4071	Conseiller numérique (CP)	100%		●	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
211	Agent de surveillance de la voie publique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	Agent de maîtrise
81	Agent de surveillance de la voie publique (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	Agent de maîtrise
3125	Agent de surveillance de la voie publique (Vacant)	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	Agent de maîtrise
2424	Agent de surveillance de la voie publique	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	Agent de maîtrise

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
6294	Responsable su service Police municipale	100%	10	○	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	CE Chef de police municipale
6295	Adjoint de police municipale	100%		○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de police municipale
6296	Agent de police municipale	100%		○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de police municipale
6297	Agent de police municipale	100%		○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de police municipale
6298	Agent de police municipale (Vacant)	100%		○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de police municipale
6299	Agent de police municipale (Vacant)	100%		○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de police municipale

PÔLE SANTÉ PUBLIQUE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5032	Responsable du pôle santé publique	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
2205	Chargé de mission contrat local de santé	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
4972	Coordonateur du centre de santé	100%		●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE ISG / Cadre de santé
6314	Assistant médical	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE Aide-soignant
6535	Assistant médical	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE Aide-soignant
6315	Infirmier en pratique avancée (Vacant)	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE infirmier en soins généraux
6750	Infirmier en pratique avancée (Vacant)	80%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE infirmier en soins généraux
6751	Infirmier en pratique avancée (Vacant)	60%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE infirmier en soins généraux
6752	Infirmier en pratique avancée (Vacant)	40%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE infirmier en soins généraux
6753	Infirmier en pratique avancée (Vacant)	20%		○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE infirmier en soins généraux
5052	Médecin (Vacant)	20%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5652	Médecin (Vacant)	20%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5653	Médecin (Vacant)	30%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5655	Médecin (Vacant)	40%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5053	Médecin (Vacant)	50%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5656	Médecin (Vacant)	50%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5672	Médecin (Vacant)	60%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5673	Médecin	70%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
4632	Médecin	80%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5675	Médecin (Vacant)	80%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5676	Médecin (Vacant)	90%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
5054	Médecin (Vacant)	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	

PÔLE RELATIONS AVEC LE PUBLIC

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
27	Responsable de pôle Relations avec le public	100%	15	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : ACCUEIL ET ÉTAT-CIVIL

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
66	Agent d'accueil	100%	10	●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5153	Agent d'accueil	100%	10	●	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
12	Agent d'État-civil	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
135	Agent d'État-civil	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	

SERVICE : POMPES FUNÈRES MUNICIPALES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	So	MS	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
170	Responsable du service des pompes funèbres municipales	100%	15	●	○	○	○	○	○	●	●	●	●	●	
317	Conseiller funéraire	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
5873	Conseiller funéraire	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
154	Agent des pompes funèbres et maitre de cérémonie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
175	Agent des pompes funèbres et maitre de cérémonie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
479	Agent des pompes funèbres et maitre de cérémonie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
440	Agent des pompes funèbres	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
177	Agent technique des pompes funèbres	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise

53 postes

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades	
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3		
3971	Assistant de direction des affaires culturelles	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○		
2646	Coordonnateur de Croq' les mots, Marmot !	100%		●	○	●	●	○	●	●	●	●	○	○		
3550	Chargé de mission coordination et éducation artistique et culturelle	100%		●	○	●	●	○	●	●	●	●	○	○	Attaché de conservation	
N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades	
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3		
5752	Régisseur général	100%		○	●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●	CE Agent de maîtrise

AGENTS MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION "LE KIOSQUE"

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1767	Assistant administratif	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	●	○	
1769	Régisseur général	100%		○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	●	CE Agent de maîtrise

SERVICE : MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
1794	Responsable patrimoine en direction du musée	100%	30	○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE Attaché de conservation
1793	Adjoint au responsable du musée en charge du service des publics	100%	20	○	○	●	●	○	●	●	●	○	○	○	Attaché de conservation

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1788	Chargé des collections et agent d'accueil	100%	15	○	○	●	●	○	●	●	●	●	●	○	
1789	Agent d'accueil	100%	10	○	○	●	●	○	●	●	●	○	○	○	
1790	Agent d'accueil en charge de la communication	100%	10	○	○	●	●	○	●	●	●	○	○	○	
1795	Agent technique polyvalent de muséographie, de maintenance et de sécurité	100%		○	●	○	●	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
1791	Médiateur culturel référent accessibilité	100%	10	○	○	●	●	○	●	●	●	●	●	○	
1792	Médiateur culturel référent publics éloignés	100%	10	○	○	●	●	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
1772	Responsable du réseau des bibliothèques et médiathèques (RBM)	100%	30	●	○	○	●	○	●	●	●	●	●	○	CE Bibliothécaire territorial
5392	Adjoint au responsable du RBM en charge de l'action culturelle	100%	10	●	○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	Bibliothécaire territorial

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5393	Agent d'accueil	100%	10	●	○	●	●	○	●	●	●	○	○	○	
4992	Agent d'accueil et d'animation en charge de la sécurité du Grand Nord (Vacant)	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
5395	Médiathécaire en charge de l'accueil (Vacant)	100%		○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
6215	Assistant administratif - agent d'accueil	100%		●	●	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
5412	Responsable du département Territoire	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
5414	Médiathécaire département Territoire - Référente des bibliothèques sud du territoire - Référente externalisation des navettes	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	○	
5415	Médiathécaire département Territoire	100%		○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
5413	Responsable du département lecture publique	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
5418	Médiathécaire département Lecture - Référente adulte	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	○	
5512	Médiathécaire département Lecture - Référente ado/adulte (CP)	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	○	
5419	Médiathécaire département lecture - Référente fonds patrimonial	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	●	●	○	
5420	Médiathécaire département Lecture - Référente jeunesse	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	●	●	○	
5421	Médiathécaire département lecture	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
5422	Médiathécaire département lecture	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
6360	Responsable du département des services aux publics (vacant)	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
5424	Médiathécaire département musique vidéo numérique ludothèque - Référent développement du mini-lab et numérique	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	●	●	○	
5425	Ludothécaire département musique vidéo numérique ludothèque - Référent ludothèque	100%	10	○	○	●	●	○	●	●	●	●	●	○	
5426	Médiathécaire département musique vidéo numérique ludothèque - Référente musique	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	●	●	○	
5427	Médiathécaire musique et lecture	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
5428	Médiateur numérique / ludothèque	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
6216	Médiathécaire - référent de site	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6656	Médiathécaire polyvalent spécialité adultes	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	●	
5417	Médiathécaire polyvalent référent Lassay-les-Châteaux	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	
6217	Médiathécaire polyvalent spécialité adolescents	100%	10	○	○	○	●	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : CONSERVATOIRE MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades / Observations
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
1798	Responsable du conservatoire en direction de l'équipement et enseignant tuba	100%	30	○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	CE PEA
1800	Adjoint chargé de l'action culturelle et de l'élargissement des publics (Responsable adjoint)	100%		●	○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	Attaché de conservation

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades / Observations
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1797	Assistant administratif du conservatoire	100%	10	○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	○	
1803	Enseignant cor	37,50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	PEA Hors classe
5372	Responsable coordonnateur du département musiques actuelles - enseignant et régie technique	100%		○	○	●	●	○	○	○	○	●	●	●	
5373	Coordonnateur mission numérique - enseignant musiques actuelles / MAO / régie technique	100%		○	●	○	●	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise
3084	Responsable de l'antenne de Lassay-les-Châteaux - Enseignante formation musicale et percussions brésiliennes	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1807	Responsable coordonnateur de la formation musicale - enseignant formation musicale et accompagnement piano	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1815	Enseignant clarinette	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
2065	Enseignant violon/piano	30%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1811	Enseignant violon	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
3089	Enseignant intervenant en milieu scolaire et chorale adulte	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
4432	Coordonnateur et enseignant mission théâtre	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6414	Enseignant mission théâtre (vacant)	50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1805	Enseignant alto	33,75%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1809	Enseignant basson / saxo / direction orchestre d'harmonie (à supprimer)	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6754	Enseignant saxophone (Vacant)	75%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6755	Enseignant basson (Vacant)	20%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1812	Enseignant batterie	47,50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1816	Enseignant chant	55%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1810	Enseignant claviers / guitare électrique	35%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6394	Enseignant guitare électrique	50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1813	Enseignant flûte traversière	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1817	Enseignant formation musicale/contrebasse	80,00%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1808	Enseignant formation musicale, éveil, technique vocale musiques actuelles et parlothèque	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1802	Enseignant guitare	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1801	Enseignant percussions	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1814	Enseignant piano et responsable du concours international piano	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	PEA
1804	Enseignant trombone	30%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1806	Enseignant trompette / direction d'orchestres / formation musicale	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
5834	Enseignant trompette	16,25%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
6475	Enseignant danse en milieu scolaire	17,50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades / Observations
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
3086	Enseignant violoncelle	53%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
3088	Enseignant danse	17,50%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1821	Responsable coordonnateur danse - enseignant danse modern jazz / danse de salon / intervenant en milieu scolaire	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	
1820	Enseignant danse classique et contemporaine / intervenant en milieu scolaire	100%		○	○	○	●	○	○	○	○	●	●	●	

76 postes

DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

AGENTS RATTACHÉS À LA DIRECTION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
3690	Agent de gestion administratif	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	
163	Assistant de direction	100%	10	●	○	●	○	○	●	●	●	●	●	●	

PÔLE AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5154	Responsable du pôle affaires scolaires, périscolaires et restauration	100%	25	●	○	●	○	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : ÉCOLES MATERNELLES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
49	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
68	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
50	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
198	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
147	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
48	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
233	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
200	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
100	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
47	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM
171	ATSEM	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	CE ATSEM

SERVICE : ÉCOLES PRIMAIRES

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
87	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1828	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
37	Agent des écoles primaires	80%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
139	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
164	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
15	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
5	Agent des écoles primaires	90%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
84	Agent des écoles primaires	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
91	Agent des écoles primaires	63%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : ALSH PÉRISCOLAIRE TAP

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
5155	Adjoint au responsable de pôle en charge du périscolaire et des ALSH	100%	25	○	○	●	○	○	○	○	○	●	●	●	Attaché
413	Référent TAP	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
257	Référent TAP	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
282	Référent TAP	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
216	Référent TAP	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
411	Agent d'animation périscolaire	11%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
410	Agent d'animation périscolaire	86%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
359	Agent d'animation périscolaire	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
391	Agent d'animation périscolaire	93%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
379	Agent d'animation périscolaire	79%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
412	Agent d'animation périscolaire	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
235	Agent d'animation périscolaire (Vacant)	30%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
301	Agent d'animation périscolaire	87%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
1372	Agent d'animation périscolaire	84%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
1380	Agent d'animation périscolaire (vacant)	67%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
1564	Agent d'animation périscolaire	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
384	Agent d'animation périscolaire	84%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
392	Agent d'animation périscolaire	53%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
442	Agent d'animation périscolaire	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
383	Agent d'animation périscolaire	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
380	Agent d'animation périscolaire	90%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
378	Agent d'animation périscolaire	75%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
1374	Agent d'animation périscolaire	96%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
382	Agent d'animation périscolaire	55%		○	○	●	○	○	●	●	●	○	○	○	

SERVICE : RESTAURANT MUNICIPAL

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
54	Responsable du restaurant municipal	100%	15	●	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
85	Responsable adjoint et chef de production	100%	15	○	●	○	○	○	●	●	●	●	●	●	CE Agent de maîtrise
21	Second de cuisine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	●	○	○	CE Agent de maîtrise
133	Cuisinier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
182	Cuisinier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
4	Cuisinier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
202	Cuisinier	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	CE Agent de maîtrise
26	Agent polyvalent de restauration	100%		○	●	●	○	○	●	●	●	○	○	○	
119	Agent polyvalent de restauration	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
72	Aide magasinier livreur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
18	Aide magasinier livreur	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
102	Agent de blanchisserie	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

PÔLE PETITE ENFANCE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5172	Responsable du pôle petite enfance	100%		●	○	○	○	○	○	○	○	●	○	○	CE ISG / Cadre de santé

SERVICE : RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1825	Responsable du relais petite enfance	100%		○	○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	CE EJE
51	Animateur RPE	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	●	●	○	CE ATP
1826	Animateur RPE	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	●	●	○	CE ATP
5692	Animateur RPE (CP)	50%		○	○	●	○	●	●	●	●	●	●	○	CE ATP

SERVICE : MAISON DE LA PETITE ENFANCE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
114	Responsable de service Maison de la Petite Enfance	100%	19	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE Puéricultrice
178	Responsable Adjoint MPE	100%	15	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE Puéricultrice
152	Éducateur de jeunes enfants	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE EJE
428	Éducateur de jeunes enfants	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE EJE
52	Éducateur de jeunes enfants	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE EJE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
153	Assistant administratif	100%	10	●	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
492	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
151	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
206	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
4612	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
196	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
93	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
159	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
418	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
41	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
385	Auxiliaire de puériculture	100%		○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	CE ATP
129	Agent d'entretien et de cuisine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
189	Agent d'entretien et de cuisine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
437	Agent d'entretien et de cuisine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
1830	Agent d'entretien et de cuisine	100%		○	●	○	○	○	●	●	●	○	○	○	
393	Assistant éducatif petite enfance	100%		○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	○	
130	Assistant éducatif petite enfance	100%		○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	○	
165	Assistant éducatif petite enfance	100%		○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	○	
117	Assistant éducatif petite enfance	100%		○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	○	
56	Assistant éducatif petite enfance	90%		○	○	○	○	●	●	●	●	○	○	○	
335	Assistant éducatif petite enfance	100%		○	○	●	○	●	●	●	●	○	○	○	

PÔLE ENFANCE JEUNESSE ET EXTRASCOLAIRE

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	B1	B2	B3	A1	A2	A3	
5173	Responsable du pôle enfance jeunesse et extrascolaires	100%		●	○	●	○	○	●	●	●	●	●	○	

SERVICE : ADOS' COM

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
1718	Coordinateur jeunesse Ados' com	100%	10	○	○	●	○	○	●	●	●	●	●	●	
4332	Animateur Ados' com (CP)	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
4052	Animateur Ados' com	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
5232	Animateur Ados' com	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	

SERVICE : ESPACE JEUNES LASSAY

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
4051	Coordinateur service jeunesse Lassay	100%	10	○	○	●	○	○	●	●	●	●	●	●	
1717	Animateur jeunesse	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	
6434	Animateur jeunesse (CP)	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	

N° poste	Intitulé du poste	Taux d'emploi	NBI	Filières					Grades possibles						Autres grades
				Ad	T	An	C	So	C1	C2	C3	B1	B2	B3	
36	Responsable ALSH Planet mômes	100%		○	○	●	○	○	●	●	●	●	○	○	

99 postes

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER
M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

14 – Ressources humaines – Mise à disposition d'un agent auprès de la commune d'Ambrières les Vallées Adrien MOTTAIS

Un agent de Mayenne Communauté est recruté par voie de mutation à la direction générale de la commune d'Ambrières les Vallées. Cette mutation interviendra à compter du 17/09/2026. Afin de faciliter la prise de poste de l'agent en mutation et à la demande du Maire d'Ambrières les Vallées, il est sollicité un tuilage entre les 2 collectivités.

Pour rappel, la mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire concerné après approbation de l'assemblée délibérante.

La mise à disposition donne lieu à une convention entre l'administration de rattachement et la collectivité d'accueil, puis un arrêté de mise à disposition.

Il est proposé une mise à disposition de l'agent du 17/08 au 28/08/2026, auprès de la commune d'Ambrières les Vallées.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale notamment son article L512-6 à L512-17 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie des effectifs

La mise à disposition est prononcée par arrêté après accord du fonctionnaire concerné. Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre Mayenne Communauté et la commune d'Ambrières les Vallées.

Considérant qu'en application de l'article 2 II du décret n°2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient entre collectivités.

La convention de mise à disposition prévoit le remboursement de la rémunération des charges sociales et des congés payés pendant la période mentionnée dans la présente convention.

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition d'un agent titulaire de Mayenne Communauté auprès de la commune d'Ambrières les Vallées pour la période du 17/08 au 28/08/2026 en application des dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;**
- **Autorise le Président (ou son représentant) à signer la convention de mise à disposition et l'arrêté correspondant.**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, Président, M. DELAHAYE, 1^{er} Vice-Président, M. PILLAERT, 2^{ème} Vice-Président, M. DE FEYDEAU, 3^{ème} Vice-Président, Mme JONES, 4^{ème} Vice-Présidente, M. MALENFANT, 5^{ème} Vice-Président, Mme SOULARD, 6^{ème} Vice-Présidente, M. RENARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme DAVIAU, 8^{ème} Vice-Présidente, M. BORDELET, 9^{ème} Vice-Président, M. BRODIN, 10^{ème} Vice-Président, M. TRIDON, 12^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, RONDEAU, HARAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, BULENGER, MOUTEL, ORAIN, RIOULT.

Absents excusés :

M. MONTAUFRAY est remplacé par Mme DUJARRIER
M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, COULON, GERARD.

15 - Ressources Humaines – Cabinet du Maire-Président – Création d'un poste d'assistant de cabinet Adrien MOTTAIS

Conformément au décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, la communauté de communes, au regard de sa strate démographique est autorisée à créer 2 postes de collaborateur de cabinet.

Un emploi de directeur de cabinet a été créé par délibération du conseil communautaire du 30 avril 2026. La présente délibération vise à créer un emploi d'assistant de cabinet.

Afin de renforcer l'accompagnement de l'exécutif dans l'exercice de ses responsabilités et d'adapter l'organisation du cabinet du Maire-Président aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer un emploi d'assistant des élus auprès du cabinet du Maire-Président.

Cet emploi, créé à temps complet, sera chargé notamment d'assurer le suivi administratif et organisationnel de l'activité des élus, la gestion des agendas, la préparation et le suivi des réunions, des déplacements et des manifestations, ainsi que la coordination avec les services de la collectivité et les partenaires institutionnels. Il contribuera à garantir la continuité, la réactivité et l'efficacité de l'action du cabinet.

Conformément aux dispositions applicables aux emplois de cabinet des autorités territoriales, cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Cette évolution permet d'adapter les modalités de recrutement et de gestion de cet emploi à la nature particulière des missions exercées au sein du cabinet du Maire-Président.

Pour la détermination de la rémunération de l'agent recruté, il est proposé de retenir comme référence la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, la rémunération étant fixée par l'autorité territoriale en fonction de l'expérience professionnelle, des compétences détenues et des responsabilités exercées.

Cette mesure est réalisée à effectif constant et n'entraîne pas de création nette d'emploi au sein de la collectivité. Elle participe à l'adaptation de l'organisation administrative aux besoins de l'exécutif et à l'amélioration des conditions d'exercice des missions du cabinet.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de créer un emploi d'assistant de cabinet auprès du cabinet du Maire-Président, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026, relevant du régime des emplois de cabinet et occupé par un agent contractuel.

Il sera procédé ultérieurement à la suppression de l'emploi statutaire d'assistant des élus actuellement inscrit au tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment les articles L333-8 à L333-11 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°29 du conseil communautaire du 24 avril 2025 relative au régime indemnitaire des agents de Mayenne Communauté ;

Vu le budget de Mayenne Communauté ;

Vu l'avis du comité social territorial du 16 juin 2026 ;

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **Crée un emploi d'assistant de cabinet auprès du cabinet du Maire-Président ;**
- **Autorise le Président (ou son représentant) à procéder au recrutement sur cet emploi et à signer tout document relatif à ce contrat ;**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre ledit recrutement ;**
- **Approuve que le poste n°150, de secrétaire du Maire-Président, sera supprimé dès lors qu'il sera vacant ;**

Mayenne, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Véronique HOVART



Le Président,

Adrien MOTTAIS

